



SAINT-RIQUIER AUTREMENT

Association enregistrée sous le n° W80100889
le 27 août 2020 auprès de la Préfecture de la Somme
Siège : 38, rue de l'Hôpital 80135 SAINT-RIQUIER

Compte-rendu des élus de « Saint-Riquier Autrement » du Conseil municipal du 24 janvier 2022

Présents : J.FARCY, Y.MONIN, V.LECOMTE, D.BALAVOINE, S.DUHEN, P.BUTEUX, M.CAGNARD, H.LEVE,
L.BALESSENT, C.DAMAGNEZ, M-L.SAVREUX, L.JOSSE, J.MARTIN

Absents excusés : AM.BECHET ayant donné pouvoir à J.FARCY,
L.NIVELLE ayant donné pouvoir à Y.MONIN
J.MARTIN indique avoir un impératif de départ à 18h30

Secrétaire de séance : Laurence BALESSENT

Procès-verbal du conseil municipal du 30 novembre 2021 :

Madame LECOMTE (SRA) indique que le compte-rendu comporte une erreur quant au point 6 sur le vote relatif à l'achat du photocopieur. Il est indiqué que « *le conseil municipal est d'accord à l'unanimité* » or elle indique qu'il y avait eu deux abstentions.

Adopté à 13 voix.

Monsieur le maire souhaite préciser à Monsieur BALAVOINE (SRA) que suite à la dernière réunion de conseil une demande de devis pour le photocopieur a été effectuée auprès de la société UGAP. Après plusieurs relances la société n'a pas transmis les devis nécessaires pour comparer les offres.

Monsieur le maire d'ajouter qu'il est possible de gagner 600 € mais si c'est pour être enquiné ce n'est pas son truc.

Ordre du jour :

1- Permis de démolir :

Monsieur le maire souhaite instaurer le permis de démolir sur toute la commune car aujourd'hui, cela n'est possible que dans le périmètre de 500 mètres autour de l'abbaye ce qui est embêtant pour les mises à jour du cadastre. Le but est d'avoir une possibilité de regard sur tous les permis de démolition.

Adopté à l'unanimité

2- Numérotation rue Habingue + Salle Evolution Sportive (SAS) :

Une numérotation est nécessaire suite à la délimitation de deux nouveaux terrains sur une parcelle comprenant déjà une habitation Rue Habingue. (Sans précision sur les deux nouveaux numéros)
Salle d'évolution sportive: pose d'un numéro (Sans précision sur le numéro)

Adopté à l'unanimité

3- Exercice du droit de Prémption Urbain par la CCPM :

Monsieur le maire indique que la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre (CCPM) demande à avoir le droit de préemption sur différentes communes dont Saint-Riquier. Le but étant, lorsque cela est possible, de pouvoir préempter sur des zones de développement à vocation économique.

Madame LECOMTE (SRA) demande quelles seraient les zones concernées dans la commune.

Monsieur le maire de répondre qu'il n'y en a pas actuellement. Et d'ajouter que dans le futur PLU des zones pourront éventuellement le devenir.

Adopté à l'unanimité

4- Autorisation engagement liquidation mandatement dépenses :

Monsieur le maire indique que comme chaque année il faut payer ce qu'il reste à réaliser. Il faut payer les entreprises sur les travaux qui ont été engagés.

Adopté à l'unanimité

5- Création de poste agent espaces verts :

Monsieur le maire souhaite la création d'un poste d'agent en espaces verts pour Romain CHIVOT avec une stagiarisation et une titularisation.

Création de poste en prévision du départ en retraite de Monsieur Alain BALESSENT qui n'a pour le moment pas encore formulé sa demande de départ.

Monsieur BALAVOINE (SRA) demande s'il ne serait pas pertinent d'attendre le départ à la retraite de l'agent technique, Monsieur BALESSENT.

Monsieur le maire de répondre que non, qu'il y avait du travail cet été et que l'autre agent technique devait se faire opérer.

Madame LECOMTE (SRA) demande si le poste a été créé au tableau des effectifs.

Monsieur le maire de répondre à l'affirmative.

Adopté à 13 voix - 2 abstentions.

6- Remboursement frais de carburant :

Monsieur le maire indique avoir pris sa carte bleue pour le paiement de frais de carburant un jour ou la station à Intermarché était fermée.

Montant 133.01€

Adopté à l'unanimité

7- Questions diverses :

- **Monsieur le maire** indique vouloir annuler la délibération prise lors du dernier conseil, relative au cabinet infirmier. Apparemment elles ne sont pas d'accord entre elles et ont jusqu'au 30 janvier pour mettre leurs affaires au clair.

Monsieur le maire d'ajouter que madame MARESCAUX lui a fait part de son intention de vouloir se retirer.

Madame MARTIN précise que la nouvelle convention peut tout à fait être signée avec une seule personne. Monsieur le maire d'affirmer que oui.

- **Monsieur BALAVOINE (SRA)** revient sur le dernier épisode pluvieux, notamment au café dit le centulois et souhaite qu'une solution soit trouvée. Cela fait 23 fois que ce lieu se trouve inondé. **Monsieur le maire** indique que déjà si l'occupant mettait une planche devant sa porte il ne serait pas embêté.

Il revient sur les travaux effectués : changement de canalisation sous la traverse, toutes les canalisations ont été refaites, les fossés sont curés tous les ans. Tout cela pour un coût d'environ 50 000 €. Le problème est qu'il n'y a pas de pente.

Monsieur le maire indique avoir rendez-vous avec le Département le 27 janvier prochain pour trouver une solution pérenne. La solution serait de pouvoir acheter un terrain pour y faire une réception des eaux de ruissellement. Une caméra a été passée dans les tuyaux et aucun d'entre eux n'est cassé. D'ajouter que s'il faut préempter sur du terrain se sera fait avec les délais que l'on connaît (environ 4 ans).

Monsieur FARCY ajoute qu'il faut voir lors de fortes pluies l'eau qui s'écoule du chemin des poiriers.

Madame LECOMTE (SRA) demande s'il est possible de revoir l'évacuation de l'eau pluviale, à la sortie de Saint-Riquier, en même temps que les travaux prévus sur la RD 32, rue Notre Dame.

Monsieur le maire d'indiquer que ce n'est pas le même problème et que sur ce point cela vient des communes de Bussus et de Buigny-L'Abbé. Tout le temps qu'elles n'auront pas résolu leur problème, cela ne sera pas résolu dans Saint-Riquier.

Monsieur le maire indique que Monsieur NIVELLE savait qu'il ne fallait pas faire de hangar à cet endroit et qu'il l'avait prévenu.

Madame LECOMTE (SRA) suggère de prendre le problème d'évacuation des eaux pluviales dans sa globalité : la RD32 mais aussi la RD925 (rue du Général De Gaulle) qui doit être refaite afin trouver une solution.

- **Monsieur le maire** s'insurge sur les commentaires anonymes que les gens laissent sur le site de Saint-Riquier Autrement.
- **Madame CAGNARD** indique être contente que les maisons se vendent dans la commune, même si elle a perdu un commerce (Boucherie-charcuterie MARTIN). **Monsieur le maire** d'ajouter que Saint-Riquier est attractif même s'il indique avoir lu un commentaire d'une personne anonyme sur une parution de l'association Saint-Riquier Autrement qui indiquait que l'école perdait des enfants. Et d'ajouter que sur les 250 enfants que compte l'école, seuls 80 sont centulois, les autres enfants venant de villages alentours.
Monsieur le maire d'ajouter que concernant un commentaire sur les maisons inoccupées il n'y en avait en réalité pas tant que cela.

Madame Martin indique que la Boucherie-charcuterie MARTIN garde une activité et qu'il est tout à fait possible de les contacter pour commander des repas.

- **Madame SAVREUX** indique que sur le parking derrière la pharmacie, 4 véhicules dont un hors d'usage, stationnent de manière permanente et doivent appartenir à la même famille. Les véhicules occupent donc des places de manière permanente et limitent donc le stationnement lors d'activités dans la commune.
Monsieur le maire indique à Madame Savreux qu'il est nécessaire au préalable de se renseigner **Madame Savreux** de répondre qu'on lui a demandé de poser la question donc elle la relate.

Monsieur le maire indique qu'il s'agit des gens qui habitent dans le virage et qu'on ne peut pas empêcher les gens de se garer. Concernant le véhicule HS, celui-ci doit partir.

- **Madame SAVREUX** souhaite préciser qu'elle a reçu de bonnes appréciations concernant les colis remis aux aînés. Certains souhaiteraient qu'à l'avenir les colis puissent être agrémentés de produits plus locaux ou prendre l'aspect d'un bon d'achat de la même valeur que le colis et utilisable dans les commerces de la commune. **Monsieur le maire** indique que cela lui conviendrait vu le temps passé pour les colis. Il faudrait un partenariat avec les commerçants et pourquoi ne pas faire un sondage.

Madame MARTIN indique que les aînés sont contents qu'on leurs rendent visite et qu'ils ne viendraient pas forcément à une remise de bons d'achats.

Madame LECOMTE (SRA) demande combien de personnes seraient concernées. **Madame MARTIN** de répondre entre 150 et 160.

Un débat s'ensuit. **Monsieur le maire** d'ajouter que si cela se faisait, les commerçants viendraient avec leurs bons d'achats perçus et qu'il faudrait qu'il embauche un comptable. Il fait un rappel historique en indiquant qu'à la base ce colis était distribué après la guerre pour aider les personnes dans le besoin, mais qu'aujourd'hui il est accordé à tout le monde, même ceux qui ont les moyens.

Madame MARTIN quitte la séance à 18h30.

- **Madame SAVREUX** indique avoir vu un montant de 700 000 € dans le journal d'Abbeville et demande à quoi cela correspond. **Monsieur le maire** d'indiquer que cela correspond aux travaux sur l'abbatiale.
- **Madame CAGNARD** demande- si une solution a été trouvée pour les pigeons. **Monsieur le maire** de répondre à la négative et d'indiquer qu'il a rendez-vous la semaine prochaine avec une personne qui dit avoir la solution mais que la facture devra être réglée de manière tripartite entre l'EPHAD, la coopérative et la commune.
- **Monsieur le maire** indique que la machine à hologrammes sera installée prochainement et que l'inauguration se ferait courant avril.
- **Madame CAGNARD** demande si le festival aura bien lieu cette année et à quelle période. **Monsieur le maire** d'indiquer qu'il devrait bien avoir lieu mais qu'il n'y aura pas d'information avant le 15 février prochain, au regard de la crise sanitaire. Celui-ci devrait se tenir en juillet.
- **Madame SAVREUX** demande si la mairie a été sollicitée par les candidats à l'élection présidentielle et si un parrainage avait été demandé. **Monsieur le maire** de répondre à l'affirmative mais qu'il n'en dirait pas plus même s'il a été sollicité à plusieurs reprises et ne souhaite parrainer personne.
- **Monsieur FARCY** indique que la distribution des nouvelles poubelles à ordures ménagères se ferait entre le 14 et le 20 février prochain par VEOLIA, directement au domicile des habitants, plutôt en fin d'après-midi. Après deux, trois passages au domicile, si les poubelles ne peuvent pas être distribuées, elles seront stockées au local des agents techniques et la demande devra se faire en mairie. **Monsieur FARCY** rappelle que le contenu des sacs destinés au tri ne sont pas bien triés et que cela à un coût supplémentaire de 140 000 € pour la CCPM.

Monsieur FARCY précise et invite les conseillers à communiquer sur le fait que si nous ne sommes pas certains qu'un déchet est recyclable il est préférable de le mettre dans la poubelle à ordures ménagères.

- **Madame CAGNARD** demande s'il y a une réponse de la CCPM quant à la qualité des repas distribués aux personnes âgées. Monsieur le maire de répondre à la négative. **Madame LECOMTE (SRA)** demande s'il n'est pas possible, au niveau de la CCPM de repenser les repas pour l'école et les personnes âgées et ainsi employer un cuisinier, des agents polyvalents de restauration et manger plus local.
Madame LECOMTE (SRA) ajoute que se sont des repas réchauffés qui sont loin de faire l'unanimité.
- **Madame LECOMTE (SRA)** demande, si suite à la construction du méthaniseur, une convention va être signée concernant le chemin d'accès et ainsi éviter un coût d'entretien supplémentaire à la commune. **Monsieur le maire** indique que la convention est signée mais qu'il faut attendre la fin des travaux pour faire un état des lieux. **Monsieur BALAVOINE (SRA)** demande ce qu'il advient de l'entretien de cette route. Monsieur le maire d'ajouter on verra, cela ne se fera pas avant la fin des travaux soit le mois de juin. **Madame Laurence BALESDENT** d'acquiescer.
- **Madame LECOMTE (SRA)** indique qu'une ampoule sur le pont entre la mairie et le stade ne fonctionne plus.
- **Madame DUHEN** indique qu'il y a une fuite d'eau au gymnase. Monsieur le maire d'ajouter que non cela n'est rien, c'est la femme de ménage qui a renversé un seau d'eau.
Monsieur le Maire ajoute qu'il y a deux moniteurs de chauffages en commande également pour la salle.
- **Madame SAVREUX** demande s'il va y avoir un impact sur le budget concernant l'augmentation d'électricité pour la commune. Monsieur le maire de répondre à l'affirmative.
- **Madame LECOMTE (SRA)** indique que les lampadaires étaient allumés samedi dans la journée rue du Général de Gaulle. **Monsieur le maire** d'indiquer qu'il a prévenu la personne d'astreinte ce jour-là.

Clôture de séance à 19 h 00.

Etablit par vos élus de la liste « Saint-Riquier Autrement » :

- Valérie LECOMTE et Daniel BALAVOINE
- Publié le 26 janvier 2022